

Point favre (salle communale)

Nom et prénom de la personne responsable :

Société :

Adresse :

Téléphone : (joignable pendant la journée)

E-mail :

Coordonnées bancaires pour le remboursement de la caution :

IBAN :

Titulaire du compte :

Date de location :

Motif de la location :

Nombre de personnes attendues :

Perception d'un droit d'entrée : oui non

Locaux à réserver	Matin de 8h00 à 13h00 Après-midi de 13h00 à 18h00		Soirée		Réservé à l'administration
			de 18h00 à 24h00	de 18h00 à 2h00 uniquement vendredi et samedi	
Salle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Fr. 350.- <input type="checkbox"/> Fr. 500.-	<input type="checkbox"/> Fr. 700.-	<input type="checkbox"/> Fr. 900.-		
Cuisine (utilisation limitée à l'horaire de location) <input type="checkbox"/> Fr. 150.-					
Loges (uniquement avec la salle et utilisation limitée à l'horaire de location) <input type="checkbox"/> loges : Fr. 50.- <input type="checkbox"/> 2 loges : Fr. 100.- <input type="checkbox"/> 3 loges : Fr. 150.-					
Location de vaisselle, verres et couverts <input type="checkbox"/> 100 pièces : Fr. 20.- <input type="checkbox"/> 200 pièces : Fr. 40.- <input type="checkbox"/> 300 pièces : Fr. 60.-					
Location diverses <input type="checkbox"/> sonorisation et éclairage de scène : Fr. 150.-					
Répétitions sur scène : <input type="checkbox"/> Fr. 50.- de l'heure (jusqu'à 23 heures) Horaire : de à					
Location dimanches et jours fériés : majoration de 25% du prix de location					
				Sous-total	
Réduction pour sociétés chênoises (selon art 8 alinéa 5) : sans droit d'entrée -60% avec droit d'entrée -25%					
Caution : Fr. 500.-					
Service du feu * Fr. 30.- le contrôle de salle					
				Total	
Le-la soussigné-e déclare avoir pris connaissance du règlement communal relatif à la location des salles communales, ainsi qu'aux dispositions complémentaires et en accepte les termes.					
Remarque : Cette demande de location n'est pas une autorisation d'occupation. La réservation ne sera effective qu'après réception du contrat et de la facture. La Mairie se réserve le droit de refuser l'accès aux locaux loués en cas de non-paiement de la facture au moment de la remise des clés.					
Date :			Signature :		

Décision de la Mairie :

acceptée refusée

Copie transmise au concierge le :

* Copie transmise au commandant de la compagnie des sapeurs pompiers le :

Facture n° du / Montant : Fr.